

Présentation

En 2005, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 6 970 euros. Mais elle varie fortement suivant le niveau d'enseignement : de 4 680 pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 13 560 pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Trois quarts des dépenses des producteurs du domaine sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnel enseignant). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement élémentaire, le nombre plus faible d'élèves par enseignant au niveau des classes élémentaires est pratiquement compensé par la présence des ATSEM dans les classes maternelles.

Au niveau du second degré, les écarts dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants sont en partie compensés par un nombre d'élèves par classe plus faible dans les collèges et le second cycle professionnel que dans le second cycle général et technologique. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart très important observé entre les formations universitaires, d'une part, et les classes de type CPGE ou STS d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement dans les universités, et dans les établissements secondaires où sont implantées les classes de STS et de CPGE.

Définitions

■ **Dépense moyenne par élève.** La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que l'intégralité des activités dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

■ **ATSEM.** Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

■ **Prix.** Les dépenses et les coûts moyens sont exprimés en euros par élève et par an. On parle de "prix courants" par opposition aux "prix constants" utilisés dans certaines études pour lesquelles on élimine l'effet de l'inflation.

→ Pour en savoir plus

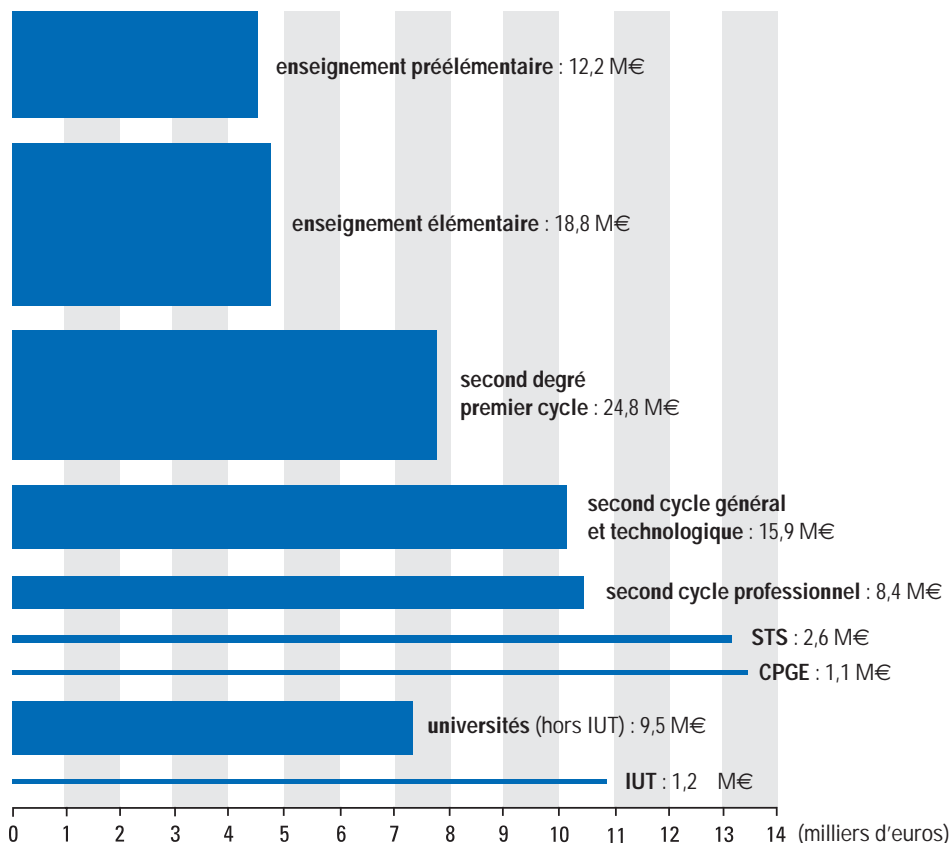
Publications

- Notes d'Information, 95.30, 96.30, 97.35, 98.32, 99.37, 00.38, 01.49, 02.51, 05.05, 05.39, 06.28.
- "Le compte de l'éducation", les dossiers d'Éducation et formations, n° 118, décembre 2000 (années 1996 à 1999), n° 125, novembre 2001 (années 1997 à 2000), n° 140, décembre 2002 (années 1998 à 2001), MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective.
- "Le compte de l'éducation – Principes et méthodes".

Sources : Compte provisoire de l'éducation pour 2005.

Les dépenses par élève et par étudiant

[1] Dépense globale et dépense moyenne par élève et par étudiant en 2005



Pour lire le graphique

Chaque rectangle représente un niveau d'enseignement. La base horizontale d'un rectangle est égale à la dépense moyenne par élève ou par étudiant, et la hauteur au nombre d'élèves ou d'étudiants. La surface représente donc

la dépense totale pour le niveau d'enseignement considéré.

M€ = milliard d'euros.

1 million d'élèves [1 milliard d'€
1 000 € par élèves

Année 2005	Effectifs	Dépense moyenne par élève (en euros)	Dépense globale (milliards d'euros)
Enseignement préélémentaire	2 610 568	4 680	12,2
Enseignement élémentaire	3 942 009	4 760	18,8
Second degré, premier cycle	3 222 648	7 710	24,8
Second degré, second cycle général et technologique	1 565 113	10 140	15,9
Second degré, second cycle professionnel	806 453	10 430	8,4
Supérieur, STS	191 831	13 360	2,6
Supérieur, CPGE	80 302	13 560	1,1
Supérieur, universités hors IUT	1 322 004	7 210	9,5
Supérieur, IUT	112 462	10 890	1,2